



Pas de permis de construction

Par **lyljem**, le **08/01/2019** à **13:00**

Bonjour,

Mon voisin au dessus de mon appartement a transformé une véranda terrasse en pièce a vivre de 25m² , sans permis de construction ou demande préalable de modification de façade, avant que j'achète ce bien, en 2015.(information donnée par le président de conseil, syndical)

Aujourd'hui j'ai des fissures qui apparaissent à l'extérieure, ma baie vitré (double vitrage) laisse rentrer le froid et se désolidarise du mur, et mon auvent s'écarte de la façade,sans compter l'isolation phonique inexistante.

J'ai envoyé un courrier à la mairie en demandant la confirmation si il y avait eu une demande d'un permis de construction.(en attente)

Pouvez vous m'indiquer la procédure à suivre .

Bien à vous

Par **morobar**, le **10/01/2019** à **10:22**

Bonjour,

Votre exposé n'est pas clair, vous évoquez un voisin au dessus qui aurait modifié son toit terrasse et puis des dégâts sur votre appartement.

Ou réside la relation de cause à effet ?

Par **lyljem**, le **18/02/2019** à **16:08**

Bonjour,

La terrasse de mon voisin , c'est mon plafond,maintenant cette terrasse est fermée avec des murs, des fenêtres, un toit en tuile....